

TITRE DE LA LEÇON : ETUDE D'UN TEXTE ARGUMENTATIF**Discipline : Français****Sous-discipline : Exercices littéraire****Cycle : Lycée****-****Classe : Terminale A****OBSERVATION DU TEXTE****Texte :**

Les littératures en langues africaines, tout comme ces langues elles-mêmes, ne sont donc pas enseignées. L'idée même d'un tel enseignement apparaît encore à beaucoup, y compris les Africains « bien-pensants » comme une provocation ou une menace directement dirigées contre les langues officielles actuelles.

Cette opinion, qui traduit sinon la mauvaise foi du moins une totale méconnaissance de la réalité africaine, est aujourd'hui, heureusement, loin d'être unanimement partagée en Afrique, comme en Europe. De nombreuses voix autorisées affirment au contraire qu'une action est possible en faveur des unes et des autres qui accusent non pas le conflit mais la complémentarité entre elles.

L'ostracisme qui frappe actuellement les langues et les littératures africaines à l'école trouve sa justification dans divers facteurs que l'on peut situer essentiellement au niveau politique, socio-culturel et technique. Le principal obstacle est le préjugé bien connu et largement partagé consistant à identifier les langues et les littératures africaines à la sous-culture, voire à la non culture. Ceci s'explique grandement l'attitude sinon hostile du moins réservée des dirigeants politiques d'hier comme d'aujourd'hui vis-à-vis de ces langues et littératures. Celles-ci sont désignées, en raison de leur grand nombre dans la plupart des États, comme un facteur de division, et donc un obstacle à l'unité nationale.

De là cette attitude d'excessive prudence ou d'attentisme paralysent toute action en faveur de ces langues et littératures dans le cadre de l'école comme celui de la vie publique en dehors des situations de pure oralité. De là aussi cette absence, chez les apprenants, de motivation pour des langues et littératures qui sont certes dominants dans la vie de tous les jours mais qui n'apportent ni le prestige ni la promotion sociale, ni le savoir ni le pouvoir.

MWATA MUSANDJI NGALASSO, in « Recherche pédagogique et culture »

I - QUESTIONS**A – COMPREHENSION (3pts)**

- 1 – Quel est le grand handicap qui freine l'enseignement des langues africaines d'après le texte ? (1pt)
- 2 – Reformulez en une phrase la thèse développée par l'auteur dans ce texte. (2pts)

B – PRATIQUE DE LA LANGUE (3pts)

- 1 – Donnez le sens de « indissolublement » (1pt)
- 2 – Mettez la phrase suivante : « Cette attitude négative prend souvent appui sur un argument technique » au plus-que-parfait à la forme interro négative. (2pts)



II – TRAVAIL D'ECRITURE (14pts)

- 1 – **Résumé** : Résumez les trois premiers paragraphes du texte qui comptent 219 mots au quart de leur longueur. Une marge de tolérance 10% en plus ou en moins est admise. (6pts)
- 2 – **Discussion** : Pensez-vous que l'enseignement en langues africaines est nécessaire ? (8pts)

Définition :

L'Étude d'un Texte Argumentatif (E.T.A) est l'un des exercices littéraires retenus dans toutes les classes au lycée. Cet exercice permet, entre autres, d'apprécier la capacité de l'élève à cerner le texte et à organiser une réflexion autour de celui à partir d'un travail d'écriture. .

Le texte argumentatif proposé peut appartenir à des genres d'écriture extrêmement variés :

- Des genres non littéraires : articles de presse, ouvrages théoriques divers d'historiens, de sociologues etc.;
- Des genres littéraires : scène de théâtre, passage d'un roman, poème à contenu argumentatif, pamphlet, essais, préface d'un ouvrage littéraire, etc.

Le sujet portant sur l'étude d'un texte argumentatif présente une structure qui s'organise autour de deux parties distinctes : les questions et le travail d'écriture.

I – LES QUESTIONS

Notées sur six (06) points, les questions comportent deux volets à savoir la compréhension et la pratique de la langue.

I – 1 – La compréhension

Les questions de compréhension sont notées sur trois (03) points. Ce volet peut porter sur le thème du texte, la thèse, la rhétorique, les arguments qui appuient la thèse du texte et la structure logique de celui-ci.

I – 2 – La pratique de la langue

Notée sur trois (03) points également, la pratique de la langue vise à tester les connaissances de l'élève sur la langue française : la grammaire ; la syntaxe ; la conjugaison ; l'orthographe ; le vocabulaire ; l'analyse grammaticale ou logique...

II – LE TRAVAIL D'ECRITURE

Cette partie à l'instar de la première comporte également deux volets : le résumé et la discussion et est notée sur quatorze (14) points.

1 – Le résumé

Il est demandé à l'apprenant de faire le résumé d'une partie du texte en étude. Le résumé est noté sur six (06) points. En effet, résumer un texte ou une partie de celui-ci consiste à le reformuler avec ses propres mots et tournures de phrases de manière fidèle et concise. Pour ce faire, il faut éviter de :

- de reproduire le texte
- d'utiliser les parenthèses, les points de suspension et le style télégraphique
- de présenter le résumé après la discussion.
- de présenter l'auteur du résumé



Par contre, il faut:

- respecter le système d'énonciation c'est-à-dire si l'auteur écrit « je », le résumé le reprend;
- respecter les temps verbaux dominants;
- respecter l'ordre des idées tel qu'il a été adopté par l'auteur;
- présenter le résumé sous la forme d'un paragraphe;
- indiquer le nombre de mots à la fin du résumé
- respecter l'intervalle des mots du résumé.

2 - LA DISCUSSION :

2 – 1 – Définition

La discussion est le deuxième volet de la partie travail d'écriture dans le cadre du sujet l'étude d'un texte argumentatif (E.TA) et est notée sur huit (08) points. Le sujet de la discussion est souvent une phrase extraite du texte en étude ou ayant un rapport avec celui-ci.

Pour réussir la discussion, il est important de procéder de la manière suivante :

- Lire et relire attentivement le sujet ;
- Chercher à comprendre le sujet en soulignant au fur et à mesure les termes-clés, les expliquer ;
- Rechercher les idées essentielles ;
- Établir un plan de travail.

2 – Les parties de la discussion

Une discussion doit comporter une introduction, un développement et une conclusion.

1 – Introduction :

Elle fonctionne de la même façon que pour la dissertation. Elle présente le sujet ou le thème du sujet, pose le problème et annonce le plan du développement qui va suivre.

Le développement ou le corps du devoir se fonde sur la discussion elle-même. Il est une argumentation et non une narration moins encore une réflexion vague. C'est ici que l'apprenant tente de contrebalancer l'opinion annoncée par l'auteur.

Dans la mesure où le sujet de discussion est souvent un passage, une phrase tirée du texte en étude, la discussion peut aller dans le sens du texte. Mais attention, il ne s'agit pas de recopier le texte pour argumenter son devoir. Le corps du devoir comprend deux parties : La thèse et l'antithèse.

- a) La thèse : c'est la partie qui consiste à défendre ou à prouver la justesse du point de l'auteur dans le texte.
- b) L'antithèse : c'est la partie qui consiste à apporter une argumentation nuancer à la thèse.

3 – Conclusion :

Une conclusion doit comprendre un bilan rapide des idées du développement, le point de vue de l'apprenant sur le problème posé et selon les cas, un élargissement du sujet vers une autre discussion possible.

EVALUATION

Texte :

Il est autre facette du défi démographique pour laquelle la circonspection de notre afro-pessimiste de service ne semble pas dénuée de fondements : l'exode rural. Entre 2005 et 2025, les villes d'Afrique auront vu affluer 350 millions de nouveaux urbains, happant ainsi 70% de la croissance démographique. Au terme de cette période, un Africain sur deux sera citadin. Même si le pouvoir d'attraction des métropoles majeures fléchit quelque peu, il attisera longtemps encore les angoisses des gouvernants, en butte aux défis de la pauvreté, de la violence ou de la pollution. Inclassable miroir aux alouettes, la capitale, ses banlieues insalubres et ses bidonvilles continue d'aimer des millions de naufragés, paysans sans terre, éleveurs sans bétail ou orphelins du SIDA. Quitte à les mettre aux prises avec ses « autochtones » dans la lutte quotidienne du foncier, les vivres, l'eau ou le travail.

Phénomène séculaire, la mobilité des peuples d'Afrique est dorénavant, on l'aura compris, moins voulue que subie. Les experts des migrations dénombrent sur le continent treize millions de « déplacés internes » (ou IDPS dans la *novlangue* humanitaire), civils contraints de fuir leur quartier ou leur village, et 3,5 millions de « réfugiés » condamnés, eux, à chercher un asile dans un État voisin.

S'agissant de l'émigration vers l'Europe, les mouvements de population obéissent avant tout à des impératifs économiques. Selon les données officielles les transferts d'argent opérés par les exilés volontaires équivalent à 3% du Produit Intérieur Brut (P.I.B) continental ; chiffre amplement sous-évalué, puisqu'il ne tient pas compte des circuits informels et familiaux de rapatriement des gains. Voilà des lustres que les envois et virements des enfants établis en France constituent- et de loin- la première source de revenu de la région de Kayes ou de la vallée de Louga au Sénégal. Abdou Diouf, alors à la tête du « pays de la Teranga » avait adressé aux nantis du Nord cette prophétie dès juin 1991 dans *Le Figaro* : « vous aurez beau faire, vous ne pourrez endiguer le flot des immigrés, car on n'arrête pas la mer avec les bras. A défaut de dompter les vagues, l'ancien ministre de l'Intérieur Nicolas SARKOZY s'engagera, lors de sa campagne présidentielle de 2007, à réduire et à canaliser le flux. Mais le concept « d'immigration choisie » (...) suscite dans les ex-colonies subsahariennes une intense irritation.

Si cette approche a déclenché un tel tollé c'est aussi qu'elle contribue aux yeux des élites africaines, à la perpétuation du « pillage des cerveaux ». Or, on estime que 75000 diplômés quittent, chaque année le continent pour chercher fortune ailleurs, en Europe occidentale et en Amérique du Nord notamment. (...) L'attrait de l'étranger tient aussi à l'incapacité de la plupart des économies nationales à absorber les générations montantes, des inactifs non qualifiés aux « diplômés-chômeurs ». Si l'on s'en tient à la seule Afrique de l'Ouest, un dixième à peine des six millions de jeunes qui déboulent chaque année sur le marché du travail trouvent un emploi salarié stable.

Vincent HUGÉUX, L'Afrique en face, Armand COLIN, 2010.

I – QUESTIONS (6pts)

A – COMPREHENSION (3pts)

- 1 – Quel est le thème développé dans ce texte (1pt)
- 2 – Identifiez et Reformulez la thèse défendue par l'auteur dans le texte (2pts)

**B – PRATIQUE DE LA LANGUE (3pts)**

- 1 – Donnez le sens de l'expression suivante : « Endiguez les flots des immigrés. (1 pt)
- 2 – Relevez les indices grammaticaux de la présence de l'auteur dans le texte (1pt)
- 3– Relevez dans le troisième par paragraphe une subordonnée de cause et précisez sa principale (1pt)

II – TRAVAIL D'ECRITURE (14pts)

- 1 – **Résumé** : Résumez les deux premiers paragraphes qui comptent 206 mots au quart de leur longueur initiale. Une marge de 10% en plus ou en moins est admise. (6pts)
- 2 – **Discussion** : Pensez-vous que l'émigration des jeunes africains vers l'Occident constitue un handicap pour l'Afrique ? (8pts)

CORRECTION DE L'ÉVALUATION**I – REPONSES AUX QUESTIONS****A – COMPREHENSION**

- 1 – Le thème développé dans ce texte est l'émigration en Afrique
 - 2 – Identification de la thèse de l'auteur : « Phénomène séculaire, la mobilité des peuples d'Afrique est dorénavant, on l'aura compris, moins voulue que subie. »
- Reformulation : Les Africains émigrent désormais plus par contrainte que par volonté.

B - PRATIQUE DE LA LANGUE

- 1 – Sens de l'expression « endiguez les flots des immigrés » : arrêter, freiner l'arrivée massive des immigrés.
- 2– Les indices de la présence de l'auteur dans le texte : notre (adjectif possessif), on (pronom indéfini).
- 3 – Relevons dans le troisième paragraphe une subordonnée de cause et précisons sa principale

La subordonnée de cause : « puisqu'il ne tient pas compte des circuits informels et familiaux de rapatriement des gains »

Précisons sa principale : « Selon les données officielles les transferts d'argent opérés par les exilés volontaires équivalent à 3% du Produit Intérieur Brut (P.I.B) continental ; chiffre amplement sous-évalué »

ou

La subordonnée de cause : « car on n'arrête pas la mer avec les bras ».

Précisons sa principale : « vous ne pourrez endiguez le flot des immigrés »

II – TRAVAIL D'ECRITURE [47 - 57]

- 1 – Résumé des deux premiers paragraphes du texte au quart de leur longueur
- L'exode rural est l'une des conséquences de l'explosion démographique en Afrique. En effet, les villes africaines, quoique déjà confrontées à d'énormes problèmes seront plus



peuplées que les campagnes et continueront d'attirer les ruraux quitte à aggraver les angoisses des dirigeants. La mobilité des Africains se fait par contrainte et non par volonté.
(57mots)

2 - Discussion : Pensez-vous que l'émigration des jeunes africains vers l'Occident constitue un handicap pour l'Afrique ? (8pts)

I – ANALYSE DU SUJET

Sens des mots et expressions

L'émigration : l'installation dans un pays autre que le sien

Handicap : désavantage, inconvénient, danger

Reformulation : Le départ des jeunes africains vers l'Occident est un danger pour l'Afrique

Thème : L'émigration des jeunes africains en Occident

Problème posé : l'impact de l'émigration des jeunes d'Afrique vers l'Occident

Type de plan : dialectique binaire

Problématique : l'émigration des jeunes africains vers l'Occident n'est-elle qu'un danger pour le continent ?

Introduction :

L'émigration des jeunes est devenue, de nos jours, un crucial auxquels sont confrontés la plupart des pays africains dans leur ensemble. Celle-ci est plus orientée vers l'Occident. Pour de nombreux penseurs, ce départ massif est perçu comme un « handicap » pour le continent africain. De ce fait, doit-vraiment considérer l'émigration des jeunes vers l'Occident comme un handicap ?

II – PLAN DETAILLE

Thèse

Idée directrice : L'émigration des jeunes vers l'Occident est un danger pour l'Afrique

Argument 1 : D'abord, il y a la fuite des cerveaux. Ce qui influe grandement sur les conditions économiques et sociales du continent.

Exemple : Pour preuve, plusieurs cadres africains préfèrent aller travailler en Occident où les conditions sont meilleures qu'en Afrique. Ce qui cause la pénurie des compétences dans plusieurs structures.

Argument 2 : Ensuite, ce départ massif entraîne la désorganisation du tissu économique et l'aggravation de la pauvreté car la réalisation du voyage nécessite de fortes sommes d'argent.

Exemple : A titre illustratif, le voyage vers l'Europe est évalué à hauteur de plusieurs centaines de mille francs ou de dollars alors que les familles sont déjà pauvres.

Transition : Certes, le départ massif vers l'Occident des jeunes africains est réel un problème pour le continent mais ce phénomène a aussi un côté positif.

**Antithèse :**

Idée directrice : L'émigration des jeunes paraît profitable pour le continent africain

Argument 1 : En effet, l'émigration constitue dans certains cas une source de revenus pour les parents restés au continent par le biais des transferts de fonds.

Exemple : Les montants des transferts de fonds des migrants africains en Occident atteignent des sommes considérables chaque année. De même, de nombreuses familles en Afrique dépendent étroitement des transferts de fonds de leurs parents vivant en Occident.

Argument 2 : En dernier lieu, l'Occident offre des meilleures conditions de formation académique et professionnelle.

Exemple : Les meilleures écoles de formations se trouvent en Occident et plusieurs cadres dans l'administration publique ou dans le secteur privé en Afrique en y ont été formés en dehors du continent.

Conclusion :

En conclusion, l'émigration des jeunes vers l'Occident a des inconvénients et des avantages. Elle est devenue, dans une moindre mesure, un mal nécessaire pour le continent. Toutefois, elle doit être contrôlée et canalisée pour qu'elle profite au mieux à l'Afrique.